

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DGRI 3 Subvention (35 000 euros) à l'association Paris-Bibliothèques (3^{ème}) pour l'organisation de la programmation culturelle dans le cadre de l'assemblée générale 2016 de l'ICORN à Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 février 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris-Bibliothèques, 3 impasse de la Planchette, Paris 3^{ème} ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1: M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Paris-Bibliothèques, 3 impasse de la Planchette, 75003 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35 000 € est attribuée à l'association Paris-Bibliothèques (simpa n° 20433 ; dossier 2016_03120).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, Fonction 048, Fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO